

## Annexes

de l'arrêté du            relatif à l'organisation  
du cycle d'enseignement professionnel initial  
et du diplôme national d'orientation professionnelle  
d'art dramatique

# **Plan**

**Annexe 1 - Référentiel du cycle d'enseignement professionnel initial d'art dramatique**

**Annexe 2 - Barème d'évaluation**

**Annexe 3 - Référentiel de l'évaluation continue**

**Annexe 4 - Référentiel de l'évaluation terminale**

## **Annexe 1 - Référentiel du cycle d'enseignement professionnel initial d'art dramatique**

durée du cycle : 2 ans volume horaire hebdomadaire : 16 heures au minimum
--

L'enseignement dans le cycle d'enseignement professionnel initial s'organise à partir de quatre enjeux principaux :

- poursuivre l'entraînement corporel et vocal par une pratique régulière
  - de la danse,
  - des techniques vocales (voix parlée, voix chantée) ;
  
- privilégier le travail d'interprétation, dans sa triple acception :
  - capacité à concrétiser une présence sur le plateau ;
  - capacité à partager cette présence, sur scène, avec des partenaires ;
  - capacité à toucher chaque spectateur dans son imagination, sa sensibilité **et** son intelligence, à travers l'adresse au public ;
  
- approfondir la culture théâtrale par :
  - une approche de la dramaturgie, de la scénographie, de la mise en scène et, plus généralement, de l'évolution des formes théâtrales et des courants esthétiques ;
  - une information sur les réalités institutionnelles, sociologiques et économiques du secteur théâtral et les métiers du théâtre ;
  
- renforcer l'acquisition ou la maîtrise d'outils par la pratique régulière :
  - d'ateliers d'écriture ;
  - d'au moins un des modes et techniques abordés en 2<sup>e</sup> second cycle ;
  - d'au moins une des disciplines abordées en 2<sup>e</sup> second cycle.

En outre, le cycle d'enseignement professionnel initial appelle un programme exigeant construit autour :

- d'un approfondissement des acquis
- d'un programme d'ateliers réguliers menés par des intervenants extérieurs ;
- d'un perfectionnement en techniques vocales et chorégraphiques (de l'ordre de deux heures par semaine pour chaque discipline) ;
- du tutorat de projets personnels et collectifs d'élèves.

## Annexe 2 - Barème d'évaluation\*

*\*Remarque : ce barème d'évaluation est commun à l'évaluation continue et à l'évaluation terminale*

Note	Appréciation
1	Objectifs non atteints, prestation non convaincante, travail insuffisant
2	Des qualités et certains acquis, mais niveau restant en deçà des exigences
3	Niveau, travail, prestation moyens, dans un respect au minimum des exigences
4	Niveau, travail, prestation satisfaisant à l'ensemble des exigences
5	Niveau, travail et prestation excellents

### **Annexe 3 - Référentiel de l'évaluation continue**

L'évaluation continue procède de :

- 1 - l'auto-évaluation conduite par chaque élève ;
- 2 - l'évaluation conduite par l'équipe pédagogique.

#### **1 - L'auto-évaluation**

L'auto-évaluation trouve sa traduction formelle dans la tenue par l'élève d'un livret (un "journal de bord") où sont consignés notamment ses travaux, ses activités artistiques et culturelles, ses souhaits d'orientation post-cursus et sa propre appréciation du déroulement et des contenus de son apprentissage.

Elle est alimentée par sa relation avec le " collège pédagogique ", constitué de personnalités artistiques et culturelles proches de la classe, assurant un regard extérieur. Il est régulièrement invité et consulté notamment sur des propositions et des présentations de travaux en cours.

#### **2 - L'évaluation conduite par l'équipe pédagogique**

Cette évaluation se traduit par une appréciation des enseignants et intervenants occasionnels selon une fréquence au minimum semestrielle. Ces appréciations sont consignées dans le dossier de l'élève et portent sur les points suivants :

- assiduité, régularité du travail ;
- relation aux autres, participation au travail collectif ;
- acquisitions de savoir et de savoir-faire, au plan des techniques (à commencer par les fondamentaux : voix, corps dans l'espace) ;
- capacité à progresser ;
- implication dans les activités de la classe et de l'établissement.

## **Annexe 4 - Référentiel de l'évaluation terminale**

### I - Travail dirigé (scènes, parcours libre, travail collectif)

Repérer chez l'élève :

- l'intelligence du texte, la présence ;
- l'écoute et la disponibilité au service de la justesse de l'échange ;
- les savoirs techniques (voix et corps dans l'espace).

### II - Projet personnel

Le candidat est évalué sur :

- la pertinence de son choix ;
- la justesse et la lisibilité de son implication personnelle dans le projet ;
- sa capacité à tenir un propos, à défendre un parti-pris et des enjeux, à conduire une progression et à établir une cohérence d'ensemble ;
- l'adéquation entre les objectifs du projet et la maîtrise des moyens réunis pour sa réalisation.

### III - Entretien

Le candidat est évalué sur :

- sa capacité à porter un regard critique et prospectif sur son parcours en cycle d'enseignement professionnel initial ;
- la formalisation de son projet et sa capacité à en expliciter le contenu ;
- sa capacité à évaluer la réalisation de son projet personnel.